

SESSION 2020

<p>PSY EN CONCOURS INTERNE</p>

option : éducation, développement et
apprentissage

option : éducation, développement et conseil
en orientation scolaire et
professionnelle

<p>ÉTUDE DE DOSSIER PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA FONCTION DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF</p>

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

L'attention est une habileté cognitive déterminante des conduites adaptatives humaines. Elle permet notamment, à tout individu en situation d'apprentissage, de prendre connaissance dans les meilleures conditions possibles des informations disponibles, de les mémoriser, de les comprendre et les traiter, d'intégrer les données proposées, de se concentrer sur les tâches à accomplir, d'élaborer un raisonnement et ainsi de s'adapter à toute situation nécessitant de mobiliser ses facultés intellectuelles.

En constante construction durant l'enfance et l'adolescence, tout enseignant sait que l'attention est la première condition de la réussite scolaire de ses élèves. Son insuffisance peut gravement entraver leurs comportements scolaires jusqu'à générer des carences d'apprentissages. Mais chaque enseignant sait également que l'attention est perfectible. Il n'en reste pas moins que le réputé syndrome de « trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) » est souvent invoqué par les enseignants dès lors qu'un élève leur semble présenter des signes de difficulté particulière à se concentrer sur une tâche, se disperser voire à faire preuve d'une certaine instabilité psychomotrice.

Il est pour exemple la situation décrite ci-dessous :

La/le psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) du collège de R... est sollicité.e par le chef d'établissement pour lui faire réexaminer la situation du jeune Enzo, 12 ans, qui vient de faire sa rentrée en 6^{ème} et qui lui a déjà été signalé en raison d'une apparente instabilité qui, selon ses professeurs, perturbe le climat de la classe. À ce stade, la seule information dont la/le PsyEN dispose est une synthèse rédigée en juin précédent par la/le collègue PsyEN de l'école du secteur :

« À la demande de son enseignante de CM2, madame XXX, j'ai vu Enzo, 12 ans, d'abord accompagné de ses parents puis seul car il rencontre de grandes difficultés dans son comportement qualifié d'instable, perturbant pour la classe. Ses résultats sont effectivement inégaux, sans carence profonde mais suffisamment altérés pour que l'enseignante envisage une orientation vers un enseignement adapté voire la constitution d'un dossier MDPH.

L'examen psychométrique n'a révélé aucune déficience cognitive. Lors de nos entretiens, Enzo s'est régulièrement plaint d'être obligé de travailler plusieurs heures tous les soirs pour apprendre ses leçons et faire ses devoirs. À chaque fois que je l'ai interrogé sur ce sujet, il a semblé découragé et démotivé par ses mauvais résultats scolaires. Il se compare régulièrement à ses copains qui ne travaillent qu'une heure en moyenne et « qui ont des bonnes notes ». Il se lamente qu'ils ont le temps d'avoir des activités extrascolaires, de jouer à des jeux vidéo ou de faire des sorties. Il est persuadé qu'il ne sert à rien de travailler. Il s'agace de ce que son père et/ou sa mère passent leurs soirées avec lui afin de l'aider. Ses difficultés ont donc un retentissement sur toute la vie de la famille et Enzo s'en montre culpabilisé. Lorsque nous avons discuté de ses méthodes de travail, il en est ressorti qu'il n'est capable de se concentrer que la moitié du temps mobilisé et ce de façon séquencée. Enzo, en effet, n'arrive pas à se consacrer à une tâche plus de 10 minutes d'affilée. Le reste du temps, dit-il, il essaie de s'organiser : trouver ses affaires, les ranger, décider par quoi il va commencer etc... mais qu'il passe son temps à les perdre.

In fine, la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) s'est prononcée en faveur d'une orientation vers un enseignement adapté au motif qu'Enzo semblait présenter des troubles de type « TDA/H ». Les parents s'y étant opposés, j'ai défendu avec eux l'idée qu'il devrait être affecté en première instance en 6^{ème} ordinaire même s'il a été convenu avec la famille qu'une révision d'affectation pourrait leur être proposée ».

À la lecture de ces informations, en fonction de votre analyse de la situation succinctement décrite ci-dessus et en vous inspirant des différents documents joints en annexe de cet exposé, vous répondrez aux questions suivantes :

Première question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :

1 – Selon vous, l’hypothèse d’une symptomatologie de type TDA/H est-elle assurément révélée au regard des indications portées par la/le PsyEN EDA à la connaissance de la CDOEA ?

Questions spécifiques aux candidats EDA :

2 - Quelles investigations spécifiques a-t-il fallu mener au cours de la scolarité pour aboutir à l’hypothèse d’une poursuite d’études d’Enzo dans l’enseignement adapté ?

3 - En fonction de vos conclusions, ces propositions d’orientation vous semblent-elles bien répondre à la problématique du jeune Enzo ? Si oui, justifiez votre réponse. Si non, quel autre scénario auriez-vous préconisé ?

Questions spécifiques aux candidats EDO :

2- Quelles investigations supplémentaires (tests, entretiens, rencontres etc...) vous semblent indispensables avant toute préconisation au chef d’établissement notamment quant à l’organisation de son parcours ?

3 - Quelle que soit la décision prise *in fine*, comment la/le PsyEN peut-elle/il interagir avec les enseignants intervenant dans cette 6^{ème} de façon à permettre une meilleure prise en compte des difficultés du jeune Enzo?

Seconde question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :

4 - À la lecture de la situation du jeune Enzo et au regard des théories sur l’éducabilité de l’attention et de l’inhibition, quel enseignement en tirez-vous dans l’application des préconisations ministérielles relatives au renforcement d’une scolarisation « pleinement inclusive » inscrite dans la loi sur l’« École de la confiance »?

Annexes :

Annexe 1 - Fichier TDAH fiche enseignants.pdf

Annexe 2 - Sciences Humaines mensuel N° 265 - déc 2014

Extraits de l’article “ «Réfléchir, c’est résister à soi-même» : Rencontre avec Olivier Houdé ”

Annexe 3 - Fichier IH2EF scolarisation EBEP.pdf

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne du PSY EN de l'enseignement public :**

Option éducation, développement et apprentissages

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
P S I	0 0 1 1 X	1 0 1	0 4 5 4

Option éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
P S I	0 0 1 2 X	1 0 1	0 4 5 4

TDAH

Le Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

Présentation du TDAH

Le Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité est un trouble neurodéveloppemental qui touche :

3,6 % à 5,4 % des écoliers (Lecendreau, 2011), soit un à deux enfants par classe

Environ 3 % des adultes (Caci, 2014)

Les symptômes s'expriment dans trois dimensions cliniques

INATTENTION

Une difficulté à maintenir son attention dans la durée.
L'enfant se laisse distraire par des stimuli externes (se retourne pour regarder derrière lui, savoir d'où viennent les bruits).

IMPULSIVITÉ

Une incapacité à attendre pour prendre la parole ou à différer une action.
La difficulté à gérer ses émotions.
L'enfant patiente difficilement dans une file d'attente.

HYPERACTIVITÉ

Un besoin de bouger.
L'enfant ne tient pas en place, ne peut rester concentré sur une tâche qu'il ne termine pas avant d'en entreprendre une autre.

Perturbation des fonctions cognitives

AU NIVEAU ATTENTIONNEL

sont altérées

- **L'attention sélective**, capacité à inhiber des distracteurs pour se focaliser sur une tâche déterminée.
- **L'attention soutenue**, capacité à maintenir durablement son attention pour terminer une tâche.
- **L'attention partagée**, capacité à mener deux tâches simultanément ou alternativement (comme écouter ET prendre des notes).

AU NIVEAU DE LA MÉMOIRE

- Des difficultés à maintenir en mémoire de travail une information pendant que l'on en traite une autre (boucle phonologique) ou que l'on en cherche une autre en mémoire (calepin).
- Des difficultés à donner du sens aux informations écrites ou orales de manière rapide, ce qui entraîne une lenteur et une nécessité d'effort important.
- Des difficultés à apprendre d'autant que son attention est mauvaise.

AU NIVEAU DES FONCTIONS EXÉCUTIVES

- Des difficultés pour organiser et hiérarchiser les informations reçues par les différents canaux visuel, auditif, sensitif, olfactif.
- L'enfant ne sait ni anticiper, ni projeter, il a donc du mal à résoudre des problèmes ou prendre des décisions.
- Il reproduit souvent les mêmes erreurs et n'apprend pas des erreurs passées.
- Il a une forte tendance à être désorganisé et a du mal à planifier.

Les troubles associés

Chez 50 à 80 % des enfants le TDAH est associé à d'autres troubles :

- Troubles des apprentissages,
- Troubles du sommeil,
- Anxiété et/ou dépression
- Opposition, avec provocation, et trouble des conduites.

La nature des troubles associés a une grande incidence sur l'évolution du TDAH avec l'âge.



Le retentissement

Ces manifestations secondaires aux difficultés engendrées par le TDAH sont :

- Une faible estime de soi,
- Des problèmes affectifs,
- La négation de leur responsabilité,
- Une difficulté à évaluer le danger,
- Une alternance entre inhibition et désinhibition,
- Des conflits avec ses pairs, une lenteur d'exécution,
- Un retrait social.

Tous les enfants ne présentent pas l'ensemble de ces troubles

Chaque enfant ne présente qu'en partie ces manifestations. En fonction de sa personnalité (facteurs tempéramentaux) et selon le contexte, elles constituent soit un atout, soit une perte de chance.

Les symptômes du TDAH évoluent avec l'âge, ils persistent à l'âge adulte dans 50 à 60 % des cas.

Si l'hyperactivité est le symptôme le plus visible, ce sont l'inattention et l'impulsivité (cognitive, émotionnelle et comportementale) qui pénalisent les enfants dans les apprentissages.

Des enfants peuvent présenter un TDAH sans être hyperactifs (en particulier les filles) : ne pas les oublier dans leur coin !

Aider les enfants et les adolescents au quotidien en classe

LE PROJET THÉRAPEUTIQUE ASSOCIE :

- Des aménagements de la scolarité,
- Une guidance parentale,
- Une prise en charge pluridisciplinaire.

Développer avec la famille une démarche commune et coordonnée.

REPÉRER LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE (71% DES ENFANTS TDAH)

- Lecture (omissions, ajouts, sauts de lignes...),
- Écriture (problèmes de motricité fine, de lenteur, de copie, d'orthographe),
- Calcul, abstraction, raisonnement logique.

STRUCTURER ET ENCOURAGER

- Les enfants qui présentent un TDAH ont besoin d'un entourage structurant, sécurisant et rassurant qui pose un cadre clair tout en exerçant un renforcement positif permanent.
- Toutes les formes d'interventions, de compensations, d'aides, ont pour but d'améliorer la motivation et l'estime de soi.
- L'aider à s'organiser : fragmentation du travail et astuces pratiques ex. repères temporels et visuels, « check-lists », codes visuels...
- Adapter les demandes et les attentes scolaires : objectifs successifs atteignables.
- Encourager et valoriser ses réussites.
- Aider à son intégration sociale.

Quelques astuces pour mieux faire face à

L'ATTENTION

- Placer l'enfant en classe pour limiter les distracteurs : près d'un élève calme, loin d'une fenêtre, d'une porte, de la poubelle.
- Segmenter les tâches en éléments successifs.
- Donner les consignes une à une et les fragmenter lorsqu'elles sont longues.
- Faire reformuler la consigne.
- Écrire les consignes au tableau.
- Se tenir assez fréquemment derrière l'enfant lorsqu'il travaille.

L'IMPULSIVITÉ

- Convenir d'un code qui aide à la contrôler : ex. action ou signe AVANT de se lever, de commencer l'exercice ou de répondre à une question orale.
- Arrêter, d'un geste, de la voix ou du regard toute impulsivité ou ignorer ses commentaires hors contexte.

L'HYPERACTIVITÉ

- Faire sortir l'enfant ou lui permettre d'interrompre une activité lorsqu'il ne se contrôle plus.
- Canaliser "positivement" son instabilité en lui confiant une tâche.



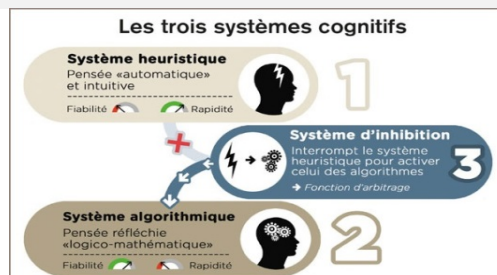
Extraits de l'article «Réfléchir, c'est résister à soi-même» : Rencontre avec Olivier Houdé »

Pour le psychologue Olivier Houdé, on apprend en résistant à ses propres automatismes. Bonne nouvelle, ça se travaille !

La Sorbonne, un mercredi automnal. Olivier Houdé nous reçoit dans son bureau au sein du laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant du CNRS. Passionné par la peinture, les mathématiques et, avant tout, l'être humain, l'instituteur de formation voulait transmettre aux enfants son amour des images. Mais la découverte des travaux de Jean Piaget (1896-1980) pendant ses études a fait naître une vocation scientifique. Il a trouvé dans la recherche un moyen de combler sa soif de créativité. Entouré d'une jeune équipe, dynamique comme la théorie qu'il défend, il cherche à comprendre les mécanismes de l'intelligence. Son dernier ouvrage, *Apprendre à résister*, est le fruit de ses travaux innovants : une savante alliance des méthodes de la psychologie comportementale et des techniques des neurosciences en plein essor depuis les années 1990. Grâce à l'imagerie cérébrale, le chercheur réexamine la théorie de J. Piaget. Pour ce dernier, l'enfant passe par différents « stades », des automatismes à la pensée réflexive. Selon O. Houdé, les deux coexistent dans le cerveau humain, dès la naissance. L'intelligence consiste à arbitrer, c'est-à-dire à déterminer les situations dans lesquelles la réflexion doit se substituer à la spontanéité. Apprendre à résister, pour dépasser nos automatismes, est à la fois le moteur du développement humain et un mot d'ordre pour notre temps.

Votre dernier livre s'intitule *Apprendre à résister*. Qu'est-ce que cela signifie ?

Ce livre résume vingt années de recherches menées par mon laboratoire. « Résister » est le mot le plus simple, le plus évocateur, pour refléter cette capacité mentale fondamentale : notre cerveau doit savoir inhiber nos impulsions, nos automatismes. La résistance est à la fois un élan universel et un combat individuel, contre soi-même. Pour bien comprendre ma théorie du développement cognitif et ses conséquences éducatives, il faut savoir que le cerveau de l'enfant, comme celui de l'adulte, fonctionne avec deux types de stratégies pour résoudre les problèmes : l'heuristique et l'algorithme (*schéma ci-dessous*).



@Clement Quintard

L'heuristique est une logique rapide et intuitive. C'est par exemple l'association de la longueur au nombre, identifiée par J. Piaget. Au lieu de compter des objets alignés, ce que les enfants savent parfaitement faire, ils utilisent une stratégie plus rapide : mesurer la longueur des rangs. Ce procédé marche souvent, mais pas toujours. On a mené cette expérience auprès d'enfants : on les soumet à des pièges perceptifs, par exemple, deux lignes d'éléphants Babar ou de jetons en nombre parfaitement égal, mais dont on fait varier l'espacement. Les enfants pensent que la plus longue comprend le plus grand nombre de Babar car ils sont habitués à voir les chiffres symbolisés par des objets alignés dans les manuels scolaires ou sur les murs des classes. Ils associent alors la longueur des rangs à la quantité. Utilisé au quotidien, ce procédé n'est donc pas toujours fiable. L'algorithme demande un effort cognitif et une analyse, mais il conduit toujours de façon certaine au bon résultat. Dans l'exemple de J. Piaget, il s'agit de compter les objets, quelle que soit la longueur des alignements. Ça demande plus de temps, mais on ne se trompe pas. Notre cerveau fonctionne soit selon le mode heuristique, soit selon le mode algorithmique. Dans certains cas, l'heuristique est tellement rapide qu'elle nous empêche d'être logiques, rationnels. Il faut qu'un troisième système intervienne pour résister aux heuristiques et activer nos algorithmes. C'est l'inhibition. Elle intervient dans toutes les formes de connaissance : de la permanence des objets chez les bébés au raisonnement de l'adulte, en passant par le dénombrement ou encore la classification.

[...]

Ces trois systèmes existent-ils dès la naissance ?

Actualités

Ressources par type

- Webradio
- Bibliographies
- Conférences en ligne
- Outils pour agir
 - ▶ **Le film annuel des personnels de direction**
 - ▶ Formation à l'analyse des situations professionnelles
 - ▶ Communication d'un cadre, courrier et écrits professionnels, relation public-administration
- Publications IH2EF
- Portail documentaire

Ressources par thème

- L'IH2EF
- Formations
- Centre de ressources
- Partenariats
- Cycle d'auditeurs

LES OUTILS

- Plan du site
- Glossaire
- Liens utiles
- Contactez-nous
- Foire aux questions (FAQ)
- Fil RSS
- Podcasts
- Accessibilité

L'IH2EF est membre du



[Vous êtes ici](#) : Accueil > Ressources par type > Outils pour agir > [Le film annuel des personnels de direction](#)

■ Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers



» [Calendrier](#)

Dernière mise à jour : 13 mars 2019

La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)" est récente. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; troubles des apprentissages ; enfants malades ; enfants en situation familiale ou sociale difficile ; mineurs en milieu carcéral ; élèves nouvellement arrivés en France ; enfants du voyage... L'accueil et la scolarisation des EBEP en établissement scolaire revêtent des formes diverses et évolutives pour mieux s'adapter à la situation.

Certains thèmes et structures sont développés dans des fiches spécifiques :

- ▶ [Scolarisation en milieu scolaire ordinaire des élèves en situation de handicap](#) ;
- ▶ [SEGPA](#) ;
- ▶ [ULLS](#) ;
- ▶ [PAI](#) ;
- ▶ [APAD](#) ;
- ▶ [PPRE](#).

▶ 1 – Difficultés scolaires

À l'école primaire, lorsque l'accompagnement pédagogique dans le cadre de la classe ordinaire ne permet pas de résoudre les difficultés scolaires, il peut être fait appel au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Consulter la page "[Aide aux élèves à l'école primaire](#)" sur Eduscol.

On peut proposer aux élèves en difficulté dans l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), qui formalise un plan d'action à durée limitée qui engage l'élève, sa famille et l'équipe éducative. Consulter la [fiche PPRE](#) ainsi que la page "[Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative : objectifs et organisation](#)" sur Eduscol.

Lorsque la difficulté scolaire est grave et persistante, l'élève peut être orienté vers l'enseignement adapté : SEGPA en collège, EREA et LEA au lycée. Consulter la [fiche SEGPA](#) et la page "[Enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré : SEGPA et EREA](#)" sur le site Eduscol.

Aux élèves dont les difficultés entraînent déscolarisation et/ou désocialisation peuvent être proposés des dispositifs relais. Consulter les fiches dispositifs [collège](#) et [lycée](#) ainsi que la page "[Définition et enjeux du dispositif relais](#)" sur le site Eduscol.

▶ 2 – Situations médicales

Lorsque les besoins de l'élève sont liés à une situation médicale, plusieurs types d'aménagements sont possibles :

Recherche :

Mots-clés

OK

▶ Recherche avancée

» De vous à nous

- ▶ Donnez votre avis
- ▶ Proposez des outils
- ▶ Signalez une erreur
- ▶ Recommandez cette fiche



Consulter "[Répondre aux besoins éducatifs, particuliers des élèves : quel plan pour qui ?](#)" sur le site d'Éduscol (pdf 615 Ko).

Le refus scolaire anxieux (ou phobie scolaire) pourra être considéré comme un trouble médical et à ce titre pris en charge selon la préconisation du médecin.

2.1 – trouble des apprentissages : le projet d'accompagnement personnalisé (PAP)

Lorsque l'élève présente des troubles des apprentissages, l'équipe pédagogique ou la famille demande la mise en place d'un PAP. Les troubles doivent avoir été constatés par un avis médical : il s'agit essentiellement de troubles "dys" (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysgraphie, dysorthographe), de troubles déficits de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), de haut-potentiel (élèves à haut-potentiel EHP ou élèves intellectuellement précoces EIP). Le document PAP est élaboré par l'équipe pédagogique à partir des besoins spécifiques établis par le médecin scolaire (points d'appui et conséquences des troubles sur les apprentissages), sur la base d'un [modèle national](#) (pdf 9 Mo).

2.2 – trouble de santé : le projet d'accueil individualisé (PAI)

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, en raison d'un trouble de santé (essentiellement pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence) mais permet la scolarisation dans les conditions ordinaires. Consulter la [fiche PAI](#).

2.3 – trouble invalidant nécessitant des moyens humains ou matériels : le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Lorsque le trouble des apprentissages ou de santé handicape l'élève dans sa scolarisation et nécessite la mise en œuvre de moyens humains ou d'un accueil spécifiques (à l'interne ou à l'externe) ou de mise à disposition de matériel pédagogique adapté, la famille saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) détermine alors les droits de l'élève du fait de son handicap, qui se traduisent au sein de l'établissement par l'élaboration d'un PPS.

Consulter la [fiche Scolarisation en milieu scolaire ordinaire des élèves en situation de handicap](#).

2.4 – Assistance pédagogique à domicile (APAD)

Lorsque l'élève est partiellement ou totalement déscolarisé en raison de sa situation médicale, la famille peut demander à bénéficier du service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD).

Consulter la [fiche APAD](#).

▶ 3. Élèves allophones ou non-sédentaires

Les élèves allophones nouvellement arrivant (EANA) et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) peuvent, selon la situation et les ressources locales, être scolarisés en milieu ordinaire, avec ou sans aménagements, ou dans des dispositifs spécifiques (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants - UPE2A).

Les centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) organisent et animent l'accueil, l'orientation et la scolarisation de ces élèves.



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 13 MARS 2019

▶ Les textes officiels en vigueur relatifs à la scolarisation en milieu scolaire ordinaire des élèves en situation de handicap, aux SEGPA et aux ULIS sont indiqués dans chacune des fiches respectives :

- ▶ [Scolarisation en milieu scolaire ordinaire des élèves en situation de handicap](#) ;
- ▶ [SEGPA](#) ;
- ▶ [ULIS](#) ;
- ▶ [PAI](#) ;
- ▶ [APAD](#).

▶ Au sujet des EANA et EFIV :

- ▶ [circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012](#) relative à la Scolarisation et scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (pdf 174 Ko) ;

- ▶ [circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012](#) relative à la Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (pdf 234 Ko) ;
- ▶ [circulaire du n° 2012-143 du 2-10-2012](#) relative à l'organisation du CASNAV (pdf 158 Ko) ;
- ▶ [Circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002](#) relative à la scolarisation des élèves de nationalité étrangère (pdf 168 Ko).



POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources généralistes :

- ▶ site "[tous à l'école](#)" (ex-Intégrascol) : ressources pour la scolarisation des enfants malades, en particulier un [glossaire des maladies et pathologies](#) qui explicite les besoins éducatifs particuliers de chacune ;
- ▶ "[De la galaxie DYS aux troubles des apprentissages](#)" (pdf 890 Ko) dossier contenant des définitions, démarches, aménagements, éléments relatifs à la détection, ressources, sur le site de la Maif ;

Sur le TDAH :

- ▶ "[Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité \(TDAH\) : repérer la souffrance, accompagner l'enfant et la famille - questions / réponses](#)", sur le site de la Haute autorité de santé ;

Sur les élèves à haut potentiel (EHP) :

- ▶ [page dédiée](#) sur le site de la mallette des parents ;
- ▶ "[Ressources pour la personnalisation des parcours pour les élèves à haut potentiel](#)", sur le site d'Éduscol ;

Sur le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) :

- ▶ "[Mettre en œuvre un plan d'accompagnement personnalisé](#)", sur le site d'Éduscol ;

Sur les élèves nouveaux arrivants non francophones :

- ▶ note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du MENESR, juin 2018 : "[60.700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique](#)", sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) ;
- ▶ "[Ressources pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés](#)", sur le site d'Éduscol ;



BOÎTE À OUTILS

- ▶ sur Éduscol, "[des ressources pédagogiques pour les enseignants des classes ordinaires](#)";
- ▶ [nombreuses ressources pédagogiques](#) sur le site du CASNAV 78, relevant d'une direction académique des services départementaux de l'académie de Versailles ;
- ▶ sur le site du CASNAV-CAREP de l'académie de Nancy-Metz, un dossier sur [l'accompagnement des élèves non francophones](#) ;
- ▶ "[Prise en charge des EANA au sein de la classe ordinaire](#)" (pdf 2,6 Mo), site de l'académie d'Aix-Marseille.

⚠ Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat [Creative Commons](#), voir nos [Mentions légales](#)

